



*Fimalac*

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS  
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 30 avril 2013, le nombre total de droits de vote théoriques était de 37 808 914, le nombre de droits de vote exerçables était de 36 113 950 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.